

Rappel concernant votre inscription au club Aurillac Montagne Escalade

Le club AME étant affilié à la FFCAM, Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne, vous pouvez :

Prendre votre licence directement sur le site de la Fédération (<https://www.ffcam.fr/>) qui tiendra compte de la cotisation AME (elle sera rendue directement par la FFACM au Club). En effet, à chaque nouvelle saison, la FFCAM envoie à ces licenciés une proposition de renouvellement de leur adhésion . Cette méthode allège le travail du responsable du fichier du Club.

OU

Prendre votre licence via le club AME, en remettant les documents demandés (Certificat médical ou Attestation QS Sport, paiement par chèque ou espèce, Fiche d'Inscription remplie, téléchargée sur le site d'AME et imprimée), le responsable du fichier saisira alors votre demande auprès de la FFCAM.

OU

Vous pouvez aussi être licencié auprès d'une autre Fédération auprès de laquelle vous aurez vous-même pris votre licence. Vous devez alors fournir une copie ou une preuve de votre adhésion à celle-ci (par ex. : FFME) et ne régler que la cotisation AME.

Dans tous les cas nous demandons à tous les adhérents de remplir chaque année la feuille d'inscription accessible par le lien sur le site Internet d'AME :

<https://www.ame15.com> → Page Actualités → Rubrique Adultes → Fiche d'inscription

Pour ceux qui se licencient directement auprès de leur fédération, cela peut sembler contraignant ou inutile. Celle-ci est pourtant indispensable pour faciliter la gestion administrative par les responsables du club. Elle permet en particulier de fournir des informations qui ne sont disponibles avec la FFCAM, et celles concernant les non-FFCAM.

Merci donc de la remplir avec le plus grand soin en tenant compte des remarques suivantes :

- Pensez à déconnecter votre bloqueur de publicité si vous en avez installé un sur votre navigateur, il peut bloquer l'ouverture de la fiche d'inscription récapitulative.

- Une fois la validation effectuée il n'est plus possible de corriger les informations sur le site. Il vous faudra le faire sur la feuille imprimée en le signalant lors de sa remise au responsable fichier du Club.

- Le cadre de droite ne concerne que les non-licenciés à la FFCAM. Leur adhésion à AME est effective, les pièces demandées ayant été fournies au club (nom de la fédération et numéro de la licence, etc.), dès le paiement de la cotisation.

- Pour les licenciés FFCAM, toujours renseigner le cadre de gauche, en lisant bien en particulier les paragraphes relatifs aux assurances. Leur adhésion à AME est effective, les pièces demandées fournies, **si leur licence a été saisie sur l'extranet de la FFCAM** par eux-mêmes ou par un responsable du Club, ce qui peut nécessiter un petit délai. Ceux qui souhaitent recevoir leur licence imprimée doivent le signaler à ce dernier.

Merci à vous et bonne grimpe !

Le Bureau d'AME